



**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**

**Une excellente nouvelle pour la Municipalité de Saint-Mathieu**  
**Un Centre de la petite enfance (CPE) y sera construit!**

**Saint-Mathieu, le 8 octobre 2021** – Les membres du Conseil municipal ont adopté à l’unanimité, à la séance ordinaire du 5 octobre 2021, une résolution déterminante qui vient confirmer l’implantation d’un tout nouveau CPE au coin des rues Principale et chemin Saint-Édouard à Saint-Mathieu.

Après avoir étudié les choix qui s’offraient à elle ainsi que ses obligations légales, la Municipalité a décidé d’aliéner à un prix préférentiel la partie des lots où sera construit le CPE en faveur du promoteur/locateur du bâtiment qui servira au CPE. Cette décision permettra au CPE de Saint-Philippe d’exploiter le nouveau CPE à venir à Saint-Mathieu dès l’an prochain. « Nous avons consacré nos énergies à valider la légalité de cette opération en fonction des lois et règlements en la matière qui s’imposent à notre Municipalité », indique la mairesse Lise Poissant. Cette aide financière résulte, entre autres, d’une demande du CPE de Saint-Philippe afin de pallier au dépassement des coûts d’occupation des locaux.

Rappelons quelques faits, ce projet en voie de concrétisation est sur la table depuis 2014 alors que monsieur Alain Therrien, député du comté de Sanguinet à l’époque, avait confirmé à la Municipalité l’obtention de 62 places pour le CPE Saint-Philippe lors de l’appel de projets du ministère de la Famille visant l’attribution de places subventionnées en services de garde sur l’ensemble du territoire québécois, le tout selon un échéancier de réalisation prévu en 2019-2020. « Depuis, l’objectif premier de la Municipalité a été de travailler dans le but d’attirer un promoteur intéressé par ce type de projet et surtout d’en faciliter le processus d’implantation », mentionne Lise Poissant, mairesse.

On se doit de souligner l’appui favorable et le suivi dans ce dossier de madame Danielle McCann, député de Sanguinet, auprès des différents paliers du gouvernement du Québec qui permet à la Municipalité d’en arriver aujourd’hui à ce dénouement tant attendu.

Il est également important de rappeler aux parents que la seule façon d’inscrire leur enfant dans un CPE est d’utiliser le guichet unique La Place 0-5. Les enfants de Saint-Mathieu inscrits sur la liste seront priorisés. Pour ce faire, les parents devront privilégier le CPE de Saint-Philippe dans leurs choix. De plus, lors de l’embauche du personnel, les résidents de Saint-Mathieu seront favorisés s’ils répondent aux critères exigés à l’offre d’emploi et ont toutes les qualifications requises.

« De nouveaux projets domiciliaires sont en cours de construction dans la Municipalité et nous voyons actuellement plusieurs jeunes familles choisir Saint-Mathieu pour s’y établir et y élever leurs enfants. Ce projet favorisera la rétention de ces jeunes familles et sera assurément un facteur important d’attraction, d’autant plus que le développement économique est au cœur de nos priorités », souligne madame Poissant.

- 30 -

Source : Service des communications  
450 632-9528